



# Comité de projet

## Projet photovoltaïque de Montesquieu-des- Albères

27 Juin 2024





# Sommaire

**01** L'entreprise

**02** Localisation du projet

**03** Caractéristiques du projet

**04** Desserte et raccordement

**05** Notre engagement



# 01 L'entreprise

L'entreprise

# Les énergies renouvelables sont notre ADN



**Groupe fondé en 1996**

>1.200 collaborateurs



**Fondateurs propriétaires**

Leurs familles détiennent la majorité des actions



**Gestion pluridisciplinaire**

avec 23 directeurs expérimentés



**Siège social à Wiesbaden**

35 bureaux dans le monde



L'entreprise

# Les énergies renouvelables sont notre ADN



## Réalisation de parcs « clés en main »

Développement | Construction | Raccordement  
Financement | Exploitation | Renouvellement  
Eolien | Photovoltaïques | Stockage | Hydrogène



## > 5,5 GW développés et vendus

dont env. 1/2 construits par ABO Energy



## ~ 5 milliards €

de volume d'investissement dans les projets



## > 23 GW de projets en développement

dans le monde entier, principalement en Europe



L'entreprise

## Présent dans 16 pays sur 4 continents



L'entreprise

## Focus sur ABO Energy France



### Fondée en 2002

elle emploie actuellement env. 180 collaborateurs



### 442 MW raccordés

42 parcs pour alimenter jusqu'à 245 000 foyers avec de l'électricité renouvelable



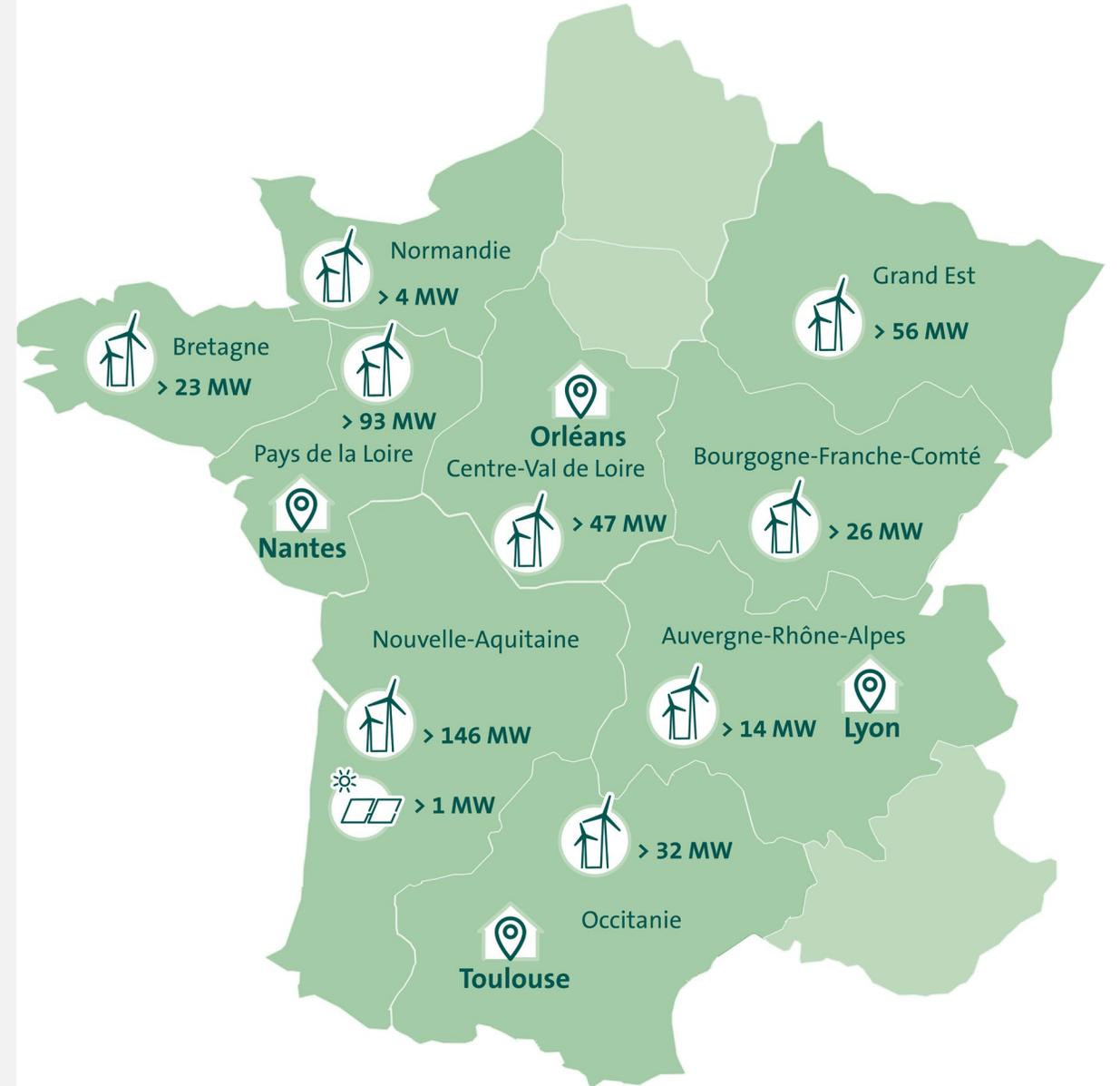
### 108 MW en construction ou prêts à construire

dont 5 parcs éoliens et 3 parcs photovoltaïques



### 1,8 GW de projets d'énergies renouvelables

en développement



L'entreprise

## Des spécialistes au service du projet



**Co-Gérant**  
ABO Energy France SARL



**Co-Gérant**  
ABO Energy France SARL



**Directeur  
Développement**

Photo à venir



**Responsable  
Affaires Publiques**



**Responsable  
Experts Études**



**Directeur  
Technique**



**Responsable  
Ingénierie**



**Responsable  
Financement**



**Responsable du  
projet**

**Axel Isnardon**

Téléphone : 06 45 28 75 42

Email :  
axel.isnardon@aboenergy.com

L'entreprise

## Nos partenaires

**ABO Energy est active au sein de groupes de travail organisés avec des acteurs des énergies renouvelables :**



Depuis février 2023, ABO Energy est partenaire de l'**Institut National de Recherche en Agronomie et Environnement**. Avec 37 structures, nous avons signé un protocole d'accord pour créer un Pôle National de recherche, innovation et enseignements sur la thématique de l'agrivoltaïsme. Ce pôle rassemble des acteurs publics et privés afin de permettre le développement raisonné de la technologie photovoltaïques sur les terres agricoles.



ABO Energy est membre de la **Fédération Française des Producteurs Agrivoltaiques**, première fédération nationale qui rassemble les agriculteurs désireux de développer sur le même terrain une coactivité de production agricole et d'électricité verte.



ABO Energy est signataire depuis janvier 2023 de la charte de **La Plateforme Verte** sur l'agrivoltaïsme mise au point en accord avec la doctrine de la FNSEA, des Chambres d'Agriculture France et des Jeunes Agriculteurs.



ABO Wind est signataire depuis mai 2024 de la charte pour le développement de projets agrisolvaires vertueux de la **Fédération Nationale Ovine**.



ABO Wind est signataire depuis juillet 2021 d'une convention de partenariat en faveur de l'emploi local et de l'insertion sociale, également signée par **la préfecture des Pyrénées-Orientales, la F RTP 66, le GE RSE 66&11, la CCI 66, l'AMF 66 et le pôle de compétitivité DERBI**



# 02

## Localisation du projet

## 02. Localisation du projet

# Justification du choix du site

### Localisation



## 02. Localisation du projet

# Justification du choix du site

### ▪ Historique

#### ○ 2004

- Attribution de la construction de la concession de la LGV à l'entreprise TP Ferro
- Démarrage de la construction

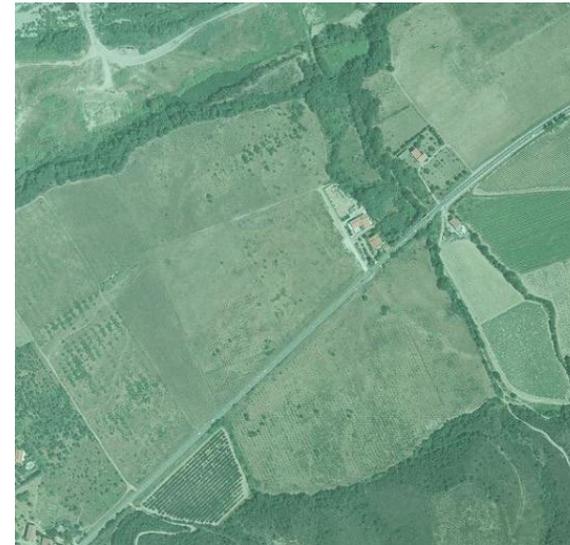
#### ○ 2009

- Fin de travaux de construction de la LGV
- Fin des activités sur le site

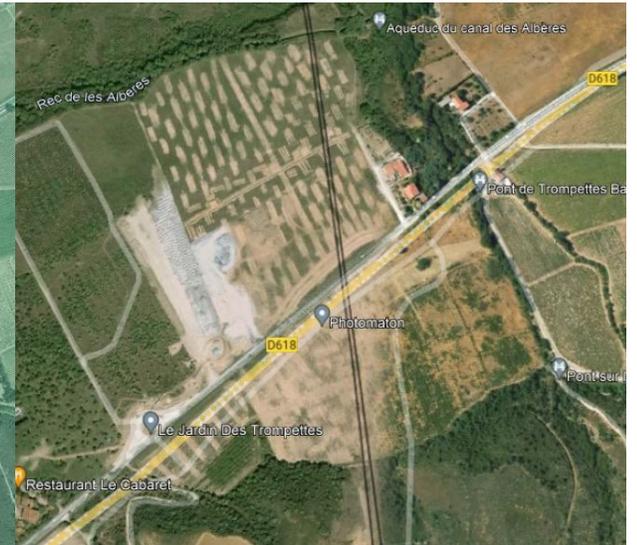
#### ○ 2020

- Acquisition de la parcelle par la commune de Montesquiou-des-Albères
- Réflexions sur la reconversion de ce délaissé ferroviaire

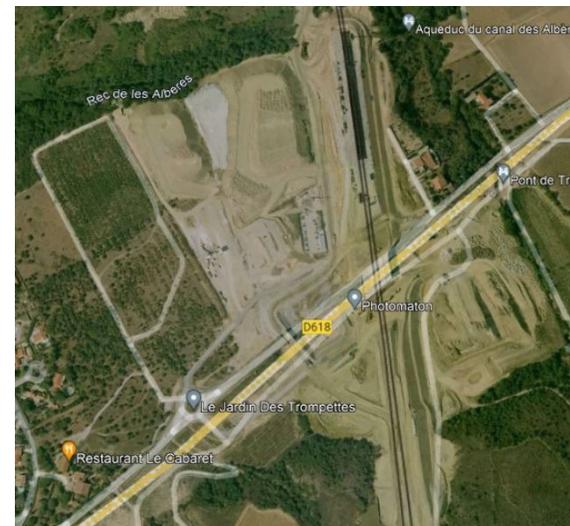
2000



2005



2006



2021



## 02. Localisation du projet

# Justification du choix du site

### ▪ Historique

#### ○ 2022

- Rencontre des élus de Montesquieu-des-Albères
- Analyse de préféabilité du site

#### ○ 2023

- Signature du DIP et de la PDBS
- Lancement des études environnementale, paysagère et de l'étude d'impact sur l'environnement

#### ○ 2024

- Diffusion d'un premier bulletin d'information à la population
- Réception des états initiaux
- Comité de projet



## 02. Localisation du projet

# Justification du choix du site

- **Appel d'offre (AO) de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**

**Le site est éligible à l'AO CRE en tant que cas 3 :**

« Le site est un délaissé fluvial, portuaire routier ou ferroviaire en domaine public ou privé »

« Courrier du gestionnaire actuel du site attestant que le site soit un délaissé fluvial, portuaire, routier ou ferroviaire, précisant la qualification du domaine et permettant la géolocalisation du site ou

acte administratif constatant le déclassement au titre de l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques »



## 02. Localisation du projet

# Options de localisation envisagées

### ▪ Options de localisation

- Extension possible sur la parcelle AB15 à l'ouest du projet
- Validation de l'emprise AB16



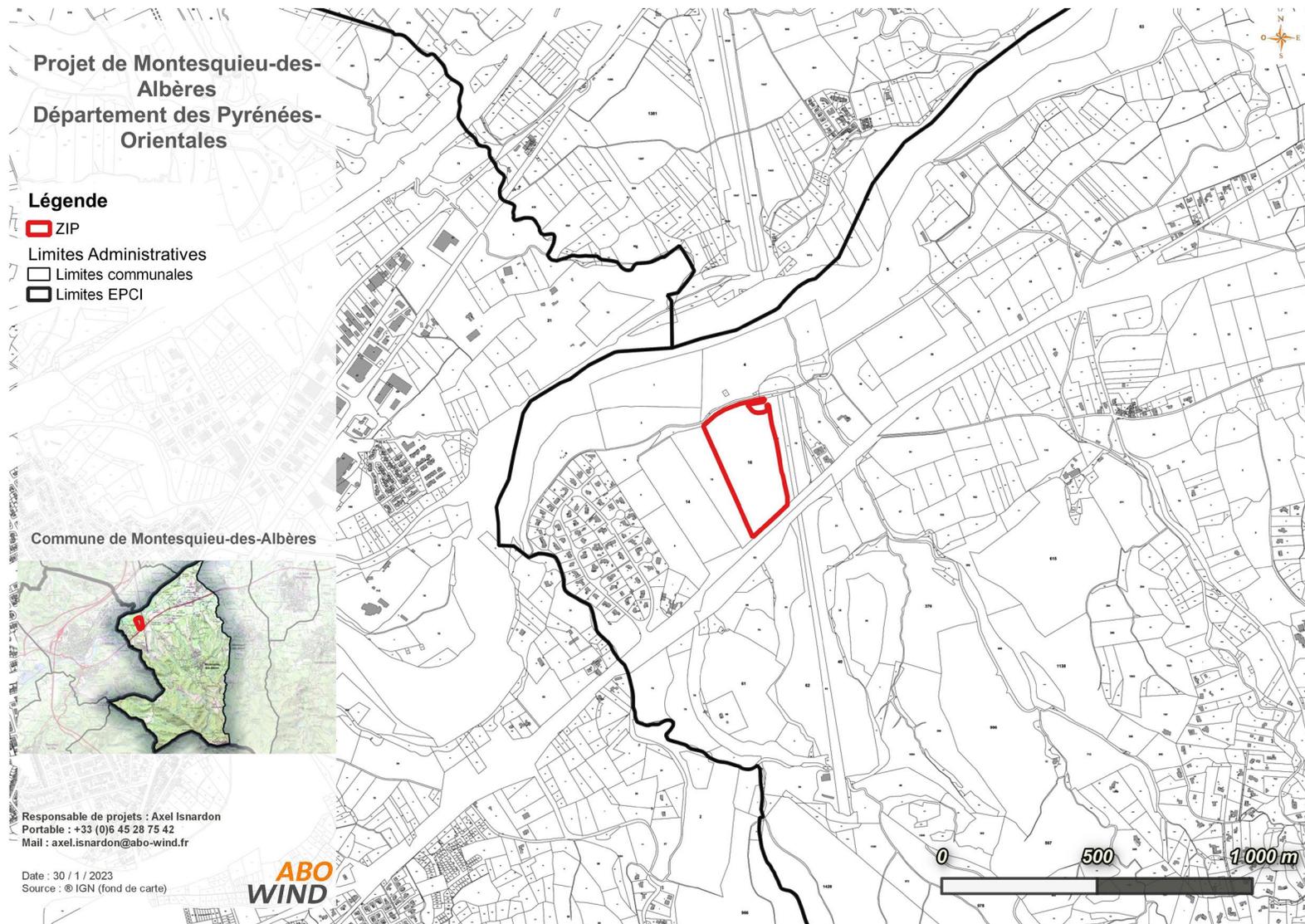
## 02. Localisation du projet

# Plan parcellaire et références cadastrales

### ▪ Références cadastrales

Commune de  
Montesquieu-des-Albères

AB16



## 02. Localisation du projet

# Extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

### ▪ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

#### Zone Agricole

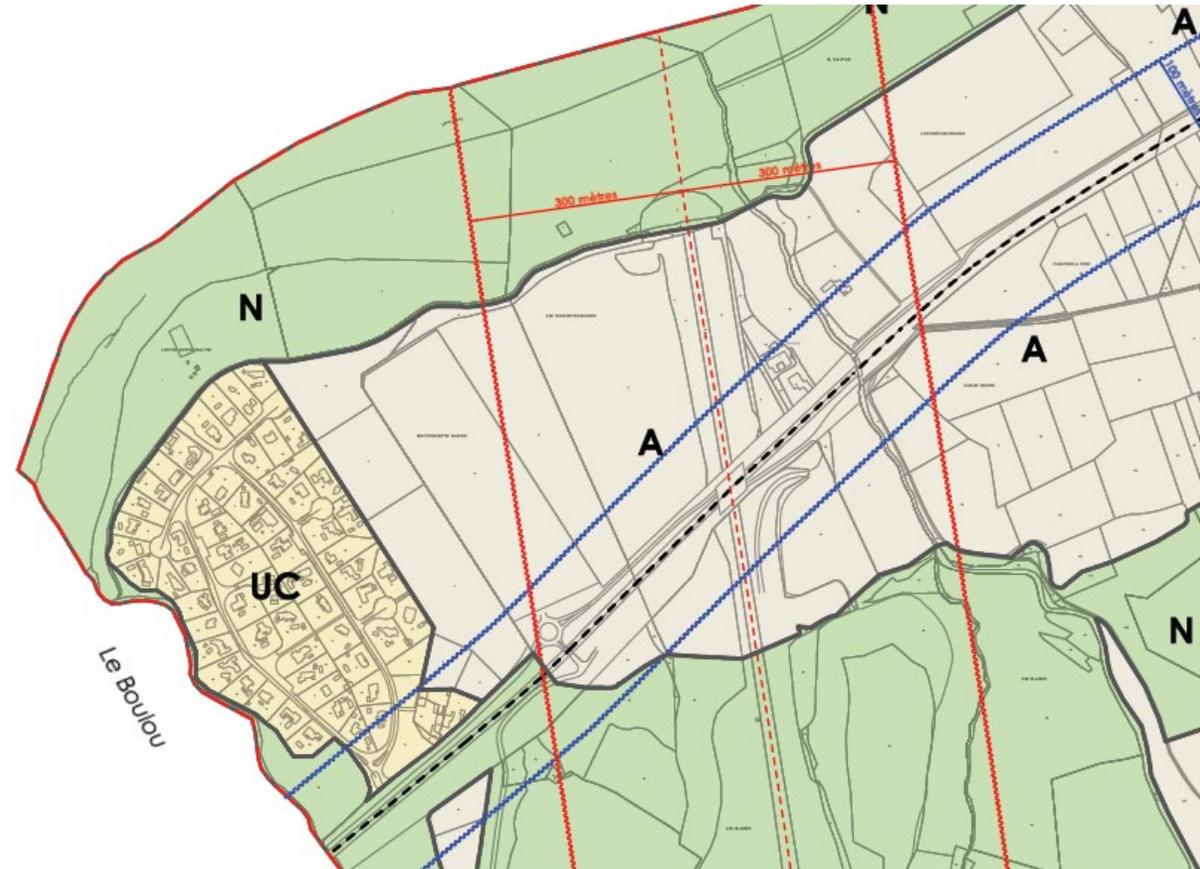
#### « ARTICLE A-2 – LES OCCUPATIONS ET AUTORISATIONS DES SOLS

SOUMISES A CONDITIONS PARTICULIERES

1. Les constructions et installations si elles sont nécessaires :

- à l'exploitation agricole.
- aux services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. »

### ▪ DPMECPLU en cours



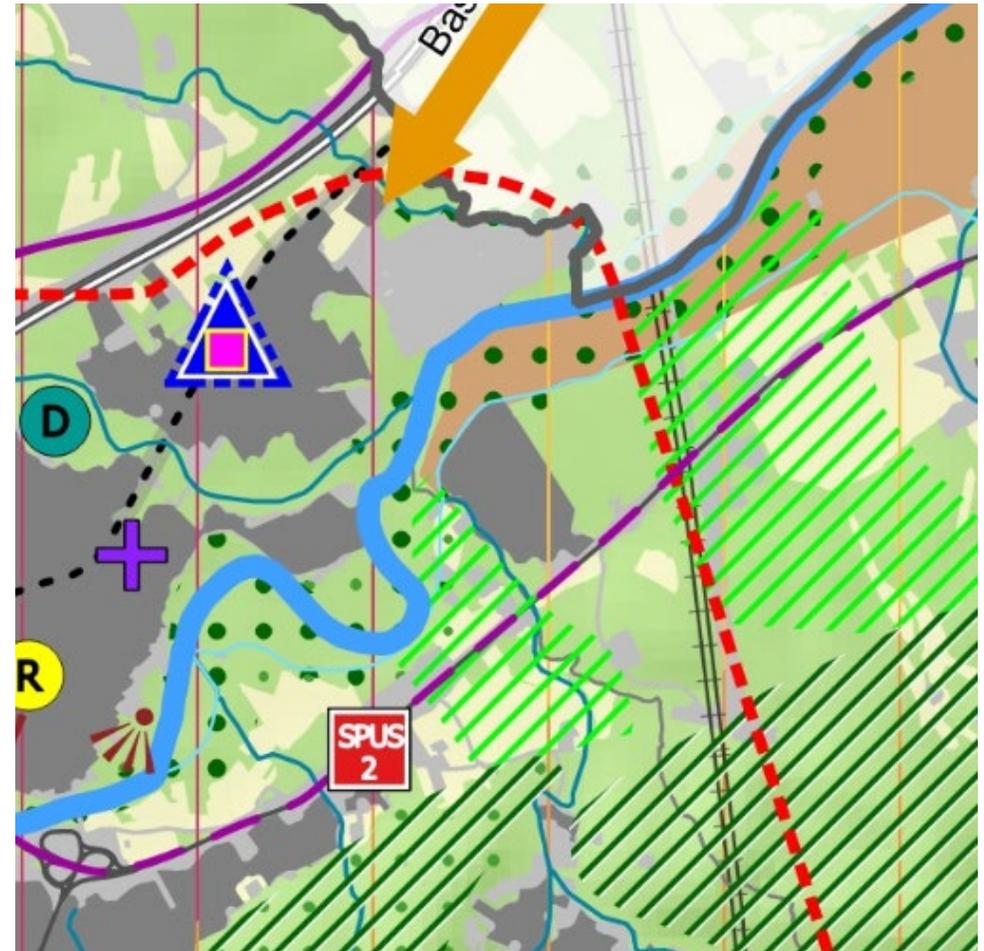
## 02. Localisation du projet

# Extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Littoral Sud:  
Extrait du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

## Favoriser et orienter le développement des énergies renouvelables :

« en accompagnant le solaire au sol en dehors des milieux d'intérêt écologique prioritaires et des espaces agricoles à forts potentiels, qu'ils soient en zone agricole ou naturelle au titre des documents d'urbanisme, en privilégiant les espaces délaissés (**en bordure d'autoroute et de la LGV par exemple**), en veillant à en limiter les impacts paysagers et environnementaux, grâce à une réflexion stratégique d'ensemble, pour un minimum de mitage et de fragmentation de l'espace. Cette réflexion pourra par ailleurs rechercher la valorisation et la compensation des espaces agricoles faisant l'objet de projets photovoltaïques de plein champ. »



**Préserver et valoriser les atouts du territoire, ses ressources et ses paysages**

Protéger les ressources et le milieu, soutenir l'agriculture et la sylviculture  
Préserver durablement les espaces agricoles à fort potentiel  
Valoriser les identités paysagères  
Mettre en valeur le littoral et la mer par l'harmonisation des dispositions de la loi Littoral  
Organiser et structurer les zones d'habitat et les zones urbaines  
Offrir un cadre de développement harmonieux  
Organiser l'armature territoriale économique et commerciale  
Développer et améliorer l'accessibilité et la mobilité

**Préserver et valoriser les atouts du territoire, ses ressources et ses paysages**

- Protéger les ressources et le milieu, soutenir l'agriculture et la sylviculture
- Préserver durablement les espaces agricoles à fort potentiel
- Valoriser les identités paysagères
- Mettre en valeur le littoral et la mer par l'harmonisation des dispositions de la loi Littoral

**Organiser et structurer les zones d'habitat et les zones urbaines**

- Organiser et structurer les zones d'habitat et les zones urbaines
- Offrir un cadre de développement harmonieux

**Organiser l'armature territoriale économique et commerciale**

- Organiser l'armature territoriale économique et commerciale

**Développer et améliorer l'accessibilité et la mobilité**

- Développer et améliorer l'accessibilité et la mobilité

Échelle : 1 : 40 000 (au 1/4)

ALUCA



# 03

## Caractéristiques du projet

### 03. Caractéristiques du projet

## Objectifs du projet

#### ▪ Transition énergétique et objectifs à atteindre

**Répondre aux objectifs nationaux (PPE) de déploiement des énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque :**

- Objectif 2023 : 20,1 GW
- Objectif 2028 : 35,1 à 44 GW

**Répondre aux objectifs en Occitanie de déploiement des énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque :**

- Puissance installée en 2020 : 2,2 GW
- Objectif photovoltaïque 2030 : 7 GW.

#### **Répondre aux objectifs du PCAET :**

- « Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire : Inciter à l'implantation du photovoltaïque public et privé »

- Diversification du mix de production d'électricité
- Baisse de la consommation d'énergie primaire, notamment fossile
- Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique



### 03. Caractéristiques du projet

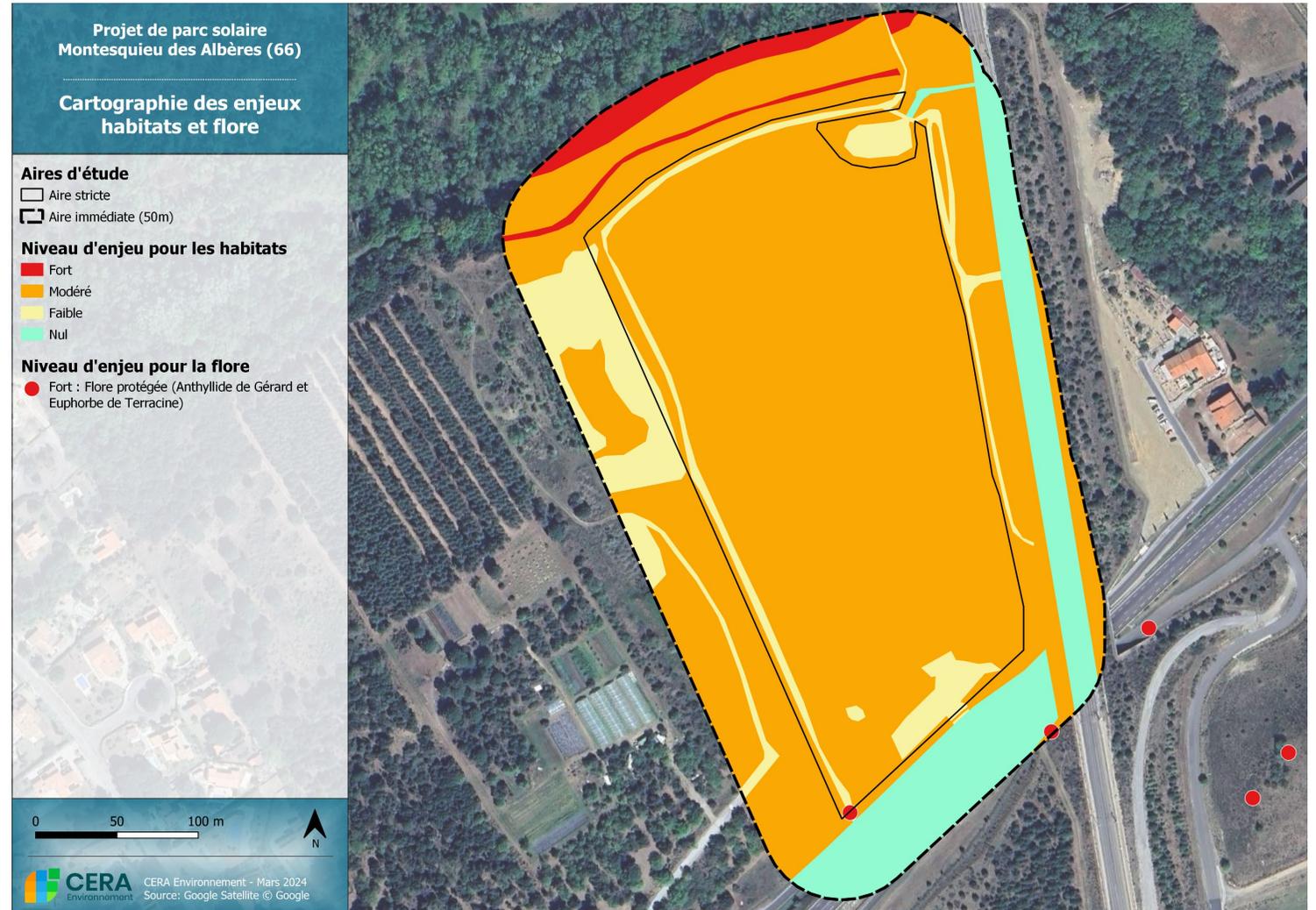
# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## ▪ Étude environnementale : Synthèse des enjeux habitats et flore

Le site ne présente pas d'enjeux habitats forts, L'enjeu est modéré pour les boisements et faible pour le reste du site,

Présence de deux espèces protégées : Anthyllide de Gérard et Euphorbe de Terracine

**Mesure d'évitement à venir**

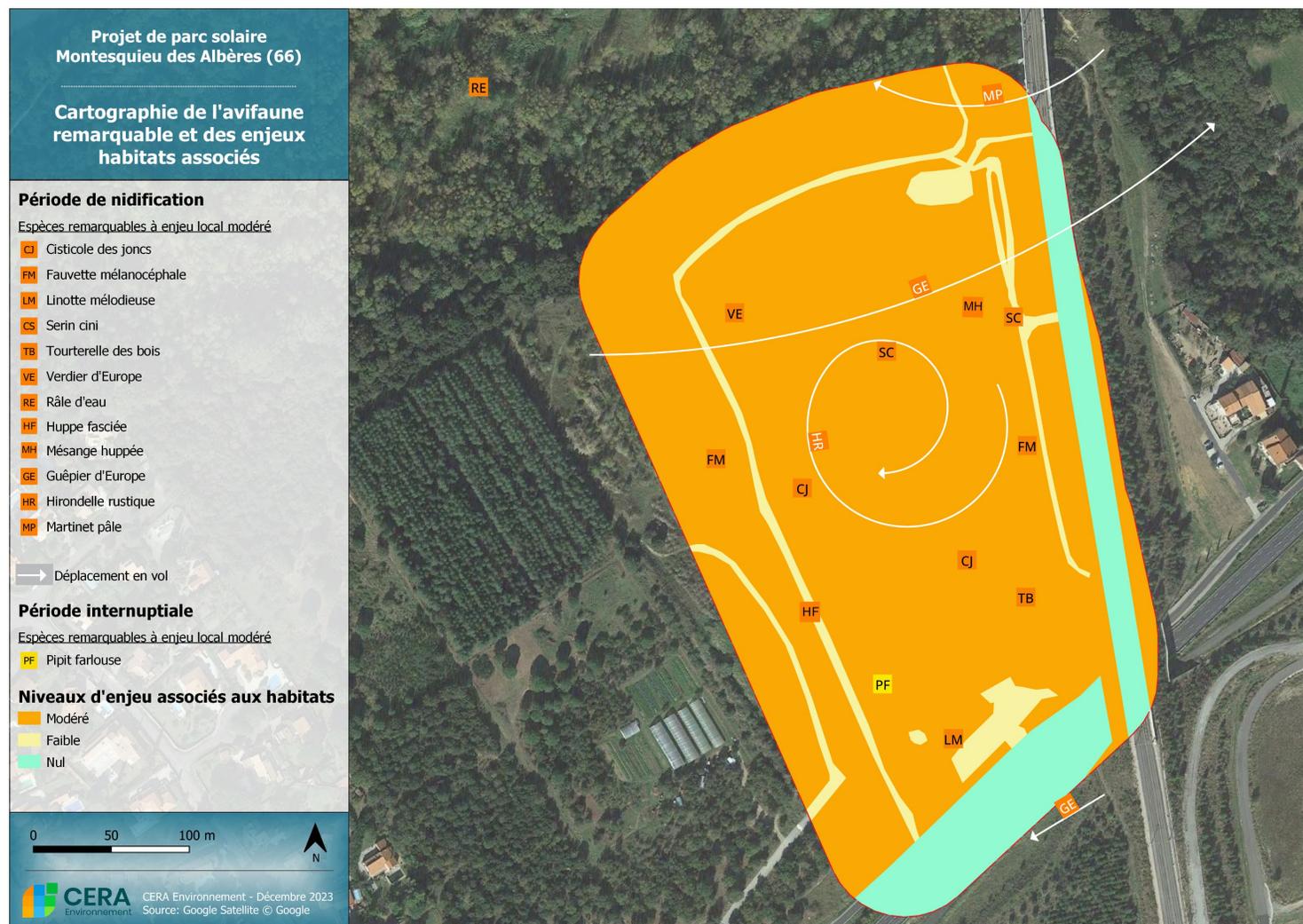


### 03. Caractéristiques du projet

# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## Étude environnementale : Synthèse des enjeux de l'avifaune

La principale préconisation afin de limiter les impacts d'un projet sur le cortège d'oiseau appréhendé sera d'exclure tous travaux en période de nidification (mars à août inclus).



### 03. Caractéristiques du projet

# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## ▪ Étude environnementale : Synthèse des enjeux mammifères

La principale mesure de précaution à conserver vis-à-vis du projet reste d'adapter les travaux de terrassement à des périodes peu susceptibles d'accueillir des individus léthargiques ne pouvant fuir le dérangement engendré. Cette mesure permettra notamment de réduire tout risque de destruction directe d'individus. De même, toute incidence significative vis-à-vis du réseau hydrographique du Rec des Albères et du Tech devra être évitée.



### 03. Caractéristiques du projet

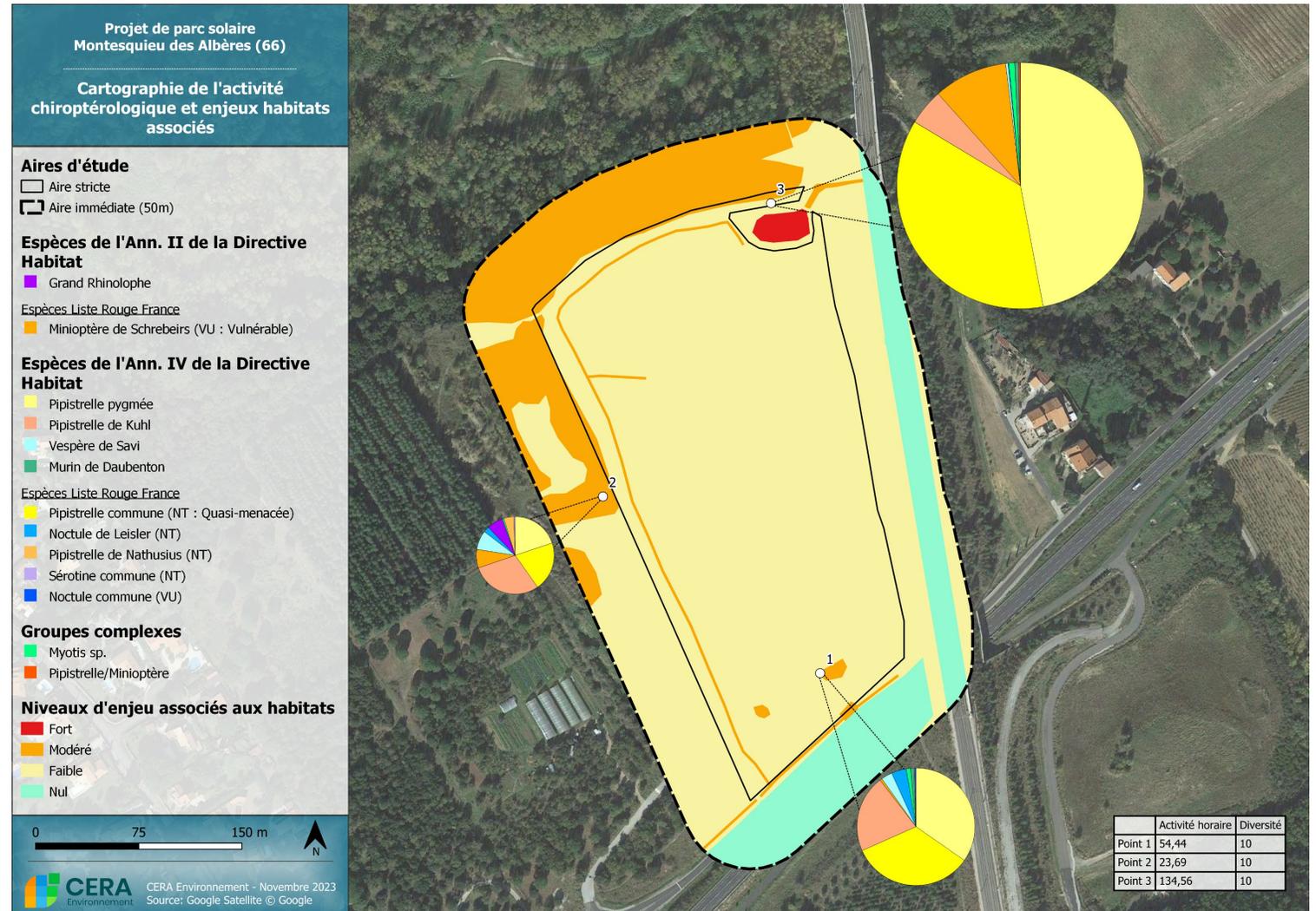
# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## Étude environnementale : Synthèse des enjeux chiroptères

Le risque de destruction directe ou de perturbation au niveau des boisements semble faible pour ce projet.

Cependant, pour les arbres présentant un plus grand intérêt principalement au nord du site, les impacts devront être réduits, en évitant tous travaux de coupe en période sensible pour les Chiroptères, c'est à dire principalement la période de reproduction, avec la mise bas et la présence de juvéniles non volants possibles, mais aussi la période d'hibernation, où les espèces sont en léthargie profonde.

Un abattage « doux » avec maintien des tronçons au sol pendant au moins une nuit sera mis en place

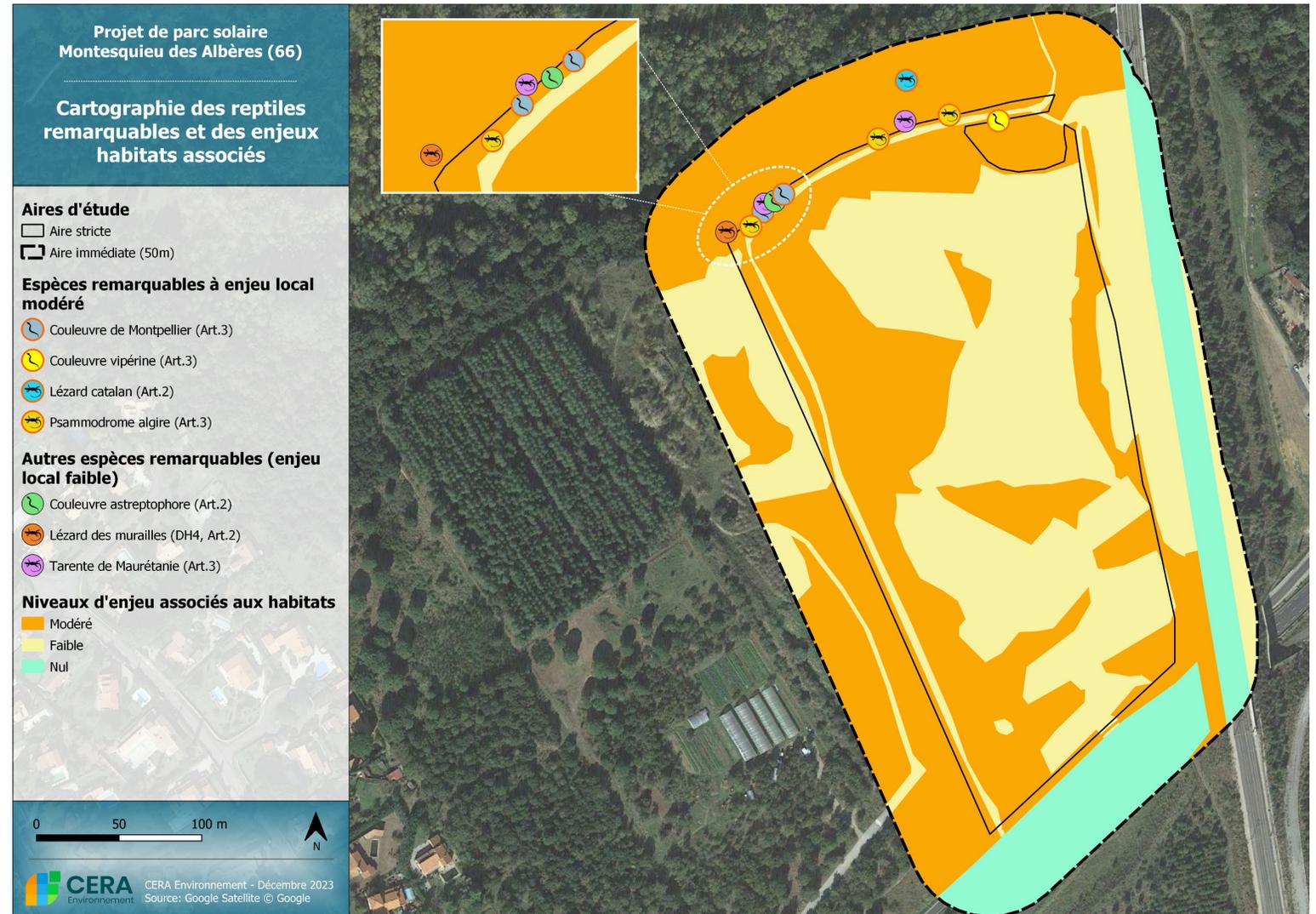


### 03. Caractéristiques du projet

# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## ▪ Étude environnementale : Synthèse des enjeux des reptiles

La principale mesure de précaution à conserver vis-à-vis du projet reste d'adapter les travaux de terrassement à des périodes peu susceptibles d'accueillir des individus léthargiques ne pouvant fuir le dérangement engendré. Cette mesure permettra notamment de réduire tout risque de destruction directe d'individus. De même, toute incidence significative vis-à-vis du réseau hydrographique du Rec des Albères et du Tech devra être évitée.



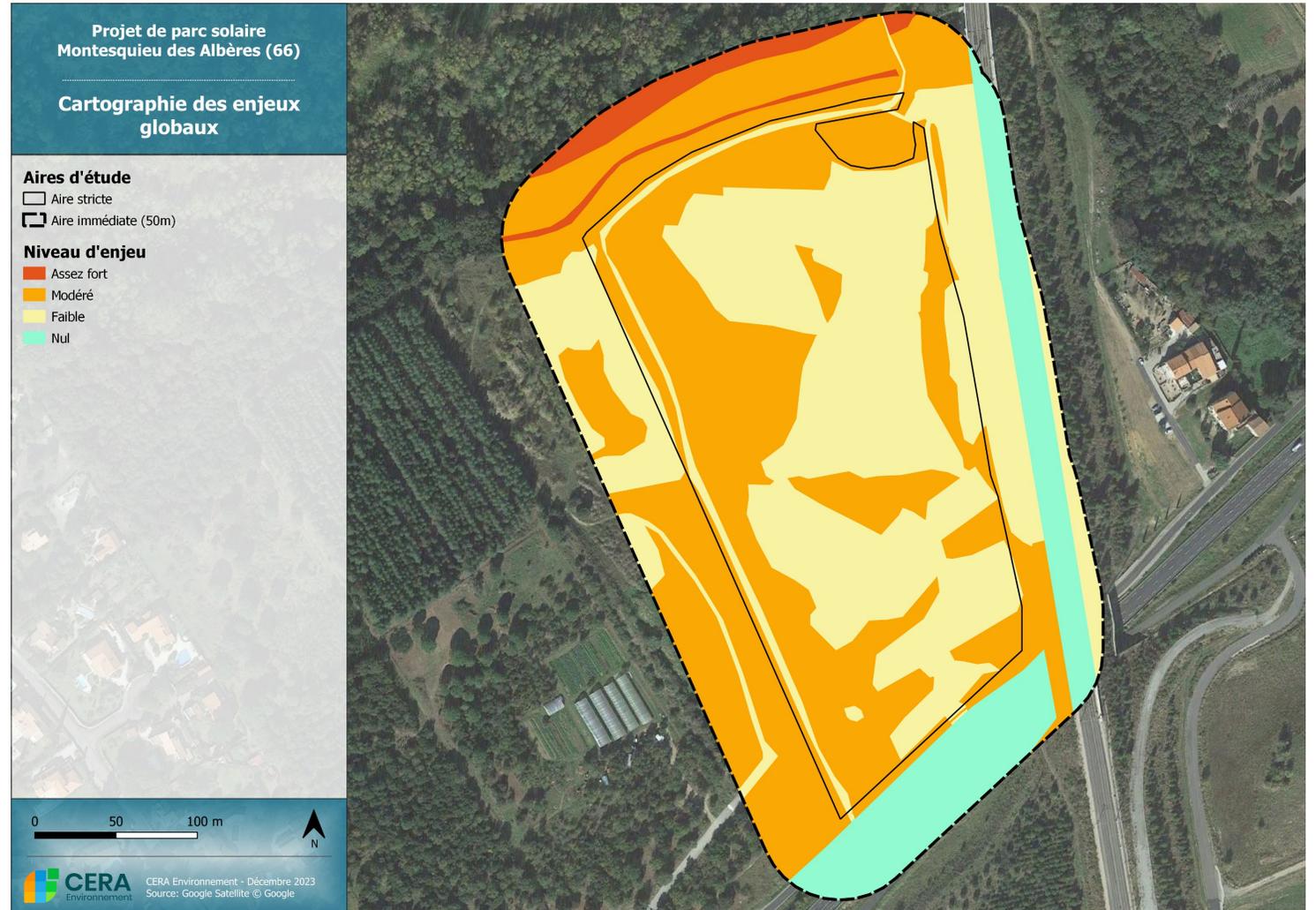
### 03. Caractéristiques du projet

# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## ▪ Étude environnementale : Synthèse des enjeux globaux

Les enjeux recensés sur les espèces et habitats feront l'objet d'une démarche Éviter Réduire Compenser (ERC).

Les mesures mises en place seront détaillées lors de la phase « impacts et mesures » de l'étude d'impact sur l'environnement

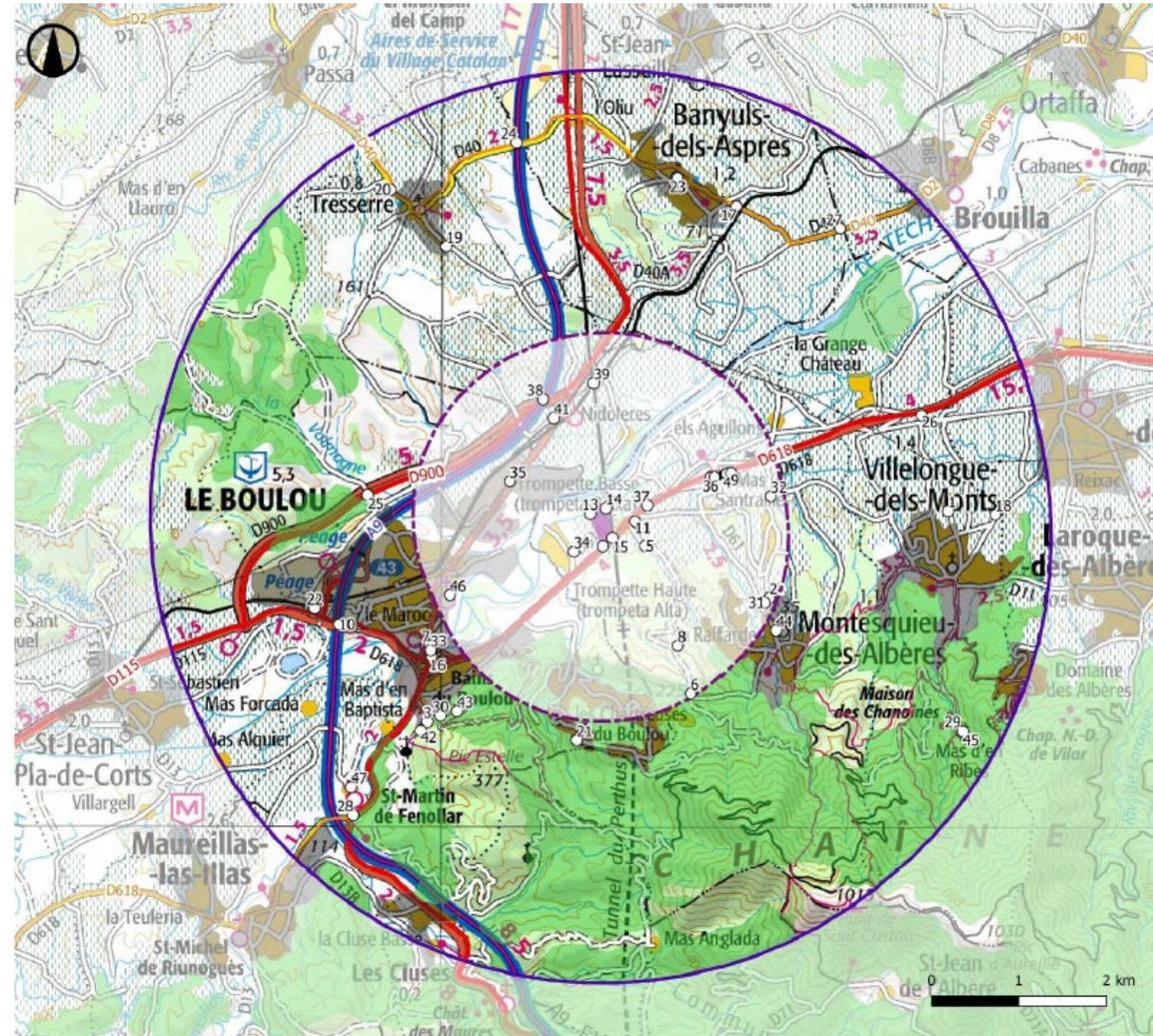


### 03. Caractéristiques du projet

# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## ■ Étude paysagère : Les Aires d'études

- Air d'étude immédiate : Zone d'implantation du projet + 50m
- Aire d'étude rapprochée : entre 50m et 2km de la zone d'implantation du projet
- Aire d'étude éloignée : entre 2km et 5 km de la zone d'implantation du projet



Aire d'étude éloignée



Janvier 2024

Sources : IGN 10010, BDRoutes, Géoportail  
- Copie et reproduction interdites -

### Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

### Axes de communication

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison locale

### Circuits touristiques locaux

- Sentiers locaux

### Réseau ferroviaire

- LGV

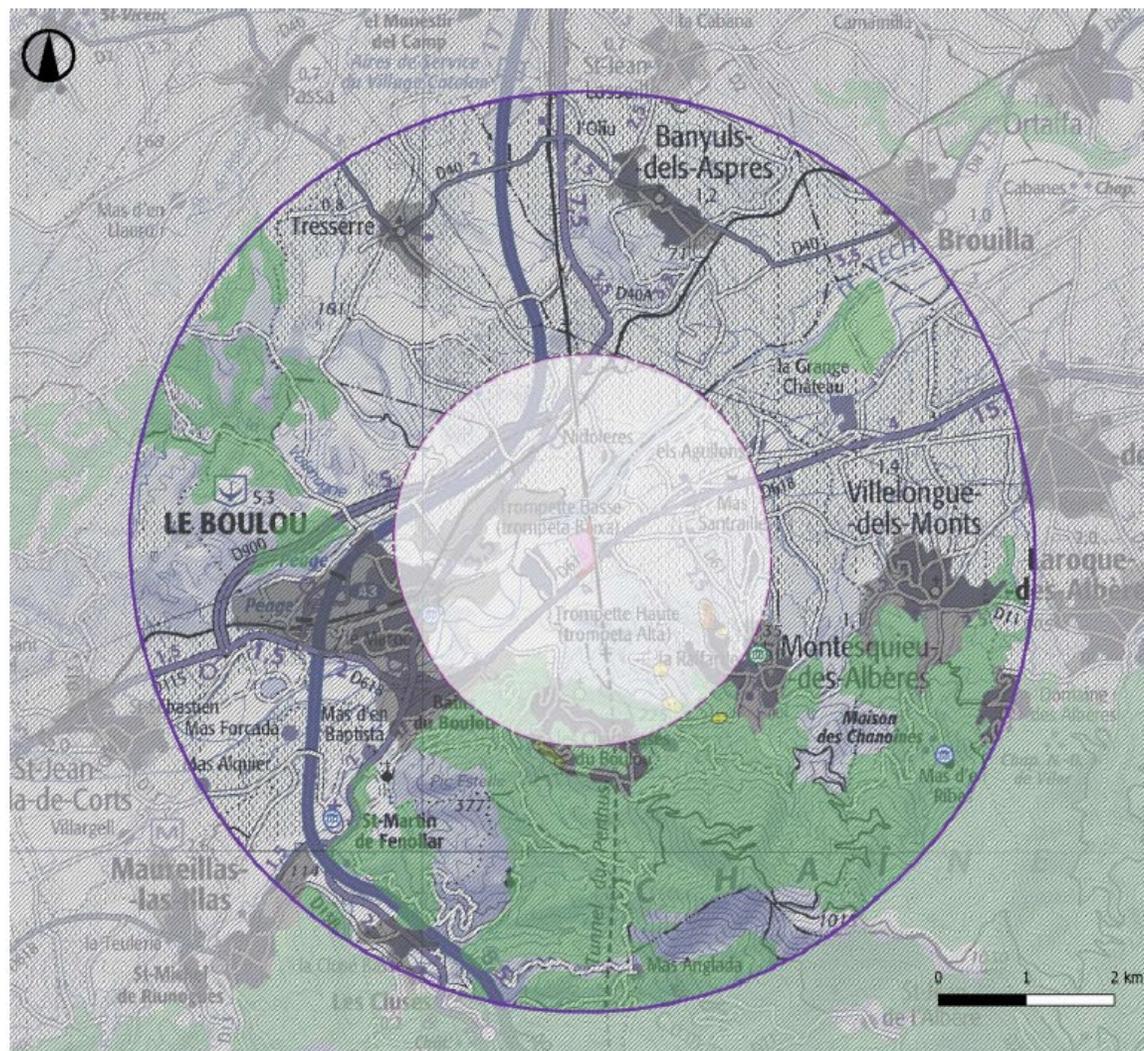
### Localisation des points de vues

- localisation photo

### 03. Caractéristiques du projet

# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

- **Étude paysagère : Synthèse de l'aire d'étude éloignée**
  - Peu d'enjeux depuis l'aire d'étude éloignée



Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Janvier 2024

Source : IGN 25®, CLC 2018  
- Copie et reproduction interdites-

#### Légende

Zone d'implantation potentielle

#### Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée

#### Monuments historiques

- Classé
- Inscrit

#### Masques visuels principaux

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)

#### Sensibilité des bourgs

- Tres forte
- Forte
- Moderée
- Faible
- Tres faible
- Nulle

#### Sensibilité des axes routiers

- Tres fort
- Fort
- Tres faible
- Nulle

#### Visibilité du projet

- zone non visibilité

### 03. Caractéristiques du projet

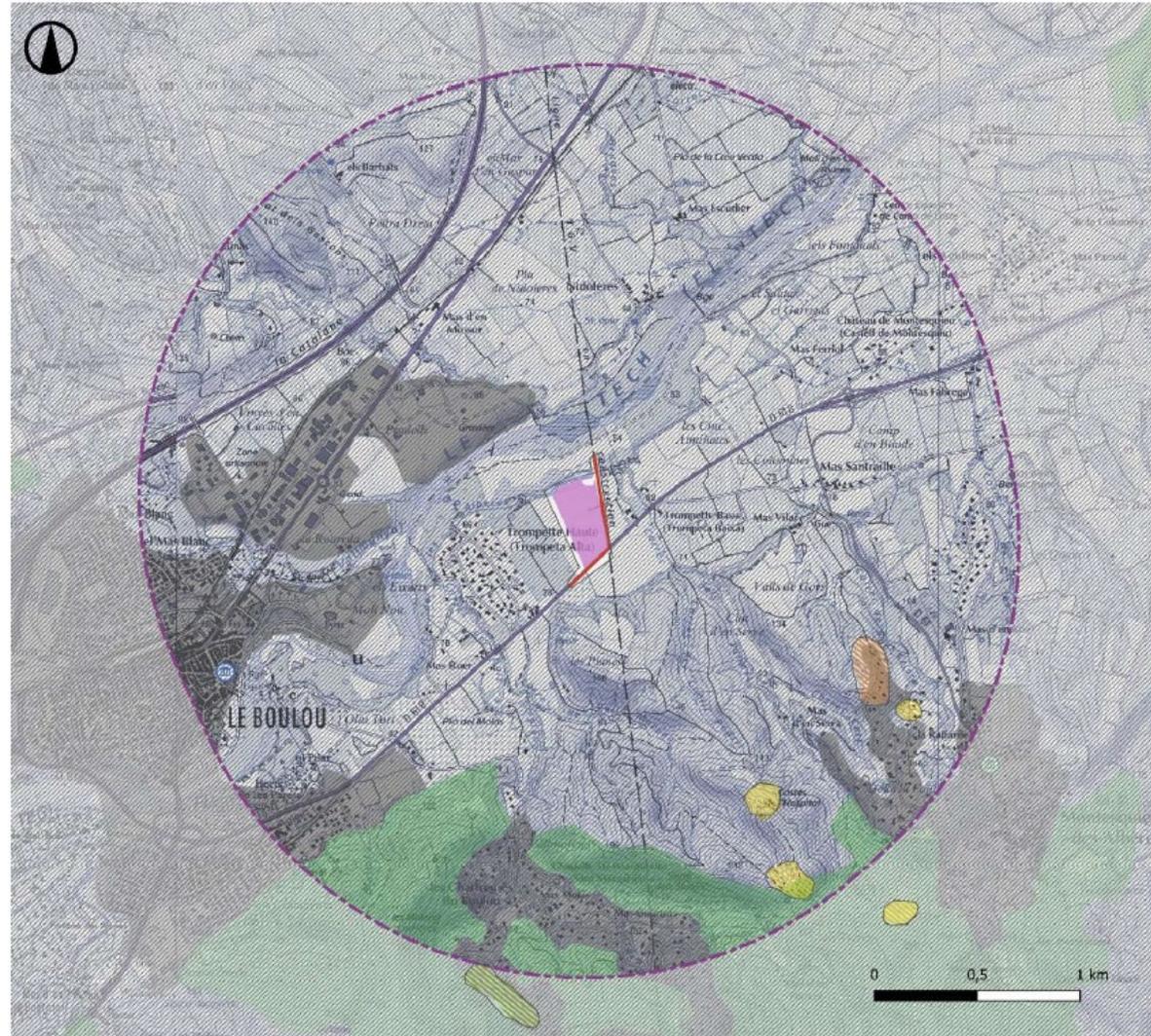
# Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

## Étude paysagère : Synthèse de l'aire d'étude rapprochée

- Enjeux très forts depuis les axes de communication en périphérie directe du site
- Enjeux forts à modérés depuis les bourgs

### Recommandations :

- Préserver et maintenir les boisements en bordure du site au nord et à l'est
- Renforcer la végétation en bordure ouest du site
- Favoriser l'implantation de haies au sud du site



## Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Janvier 2024

Source : IGN 25®, CLC 2018  
- Copie et reproduction interdites -

### Légende

Zone d'implantation potentielle

### Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

### Monuments historiques

Classé

Inscrit

### Masques visuels principaux

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

### Sensibilité des bourgs

Tres forte

Forte

Modérée

Faible

Tres faible

Nulle

### Sensibilité des axes routiers

Tres fort

Fort

Tres faible

Nulle

### Visibilité du projet

zone non visibilité

### 03. Caractéristiques du projet

## Principales caractéristiques et puissance projetée

### Le Design du projet

#### ■ Éléments pris en compte

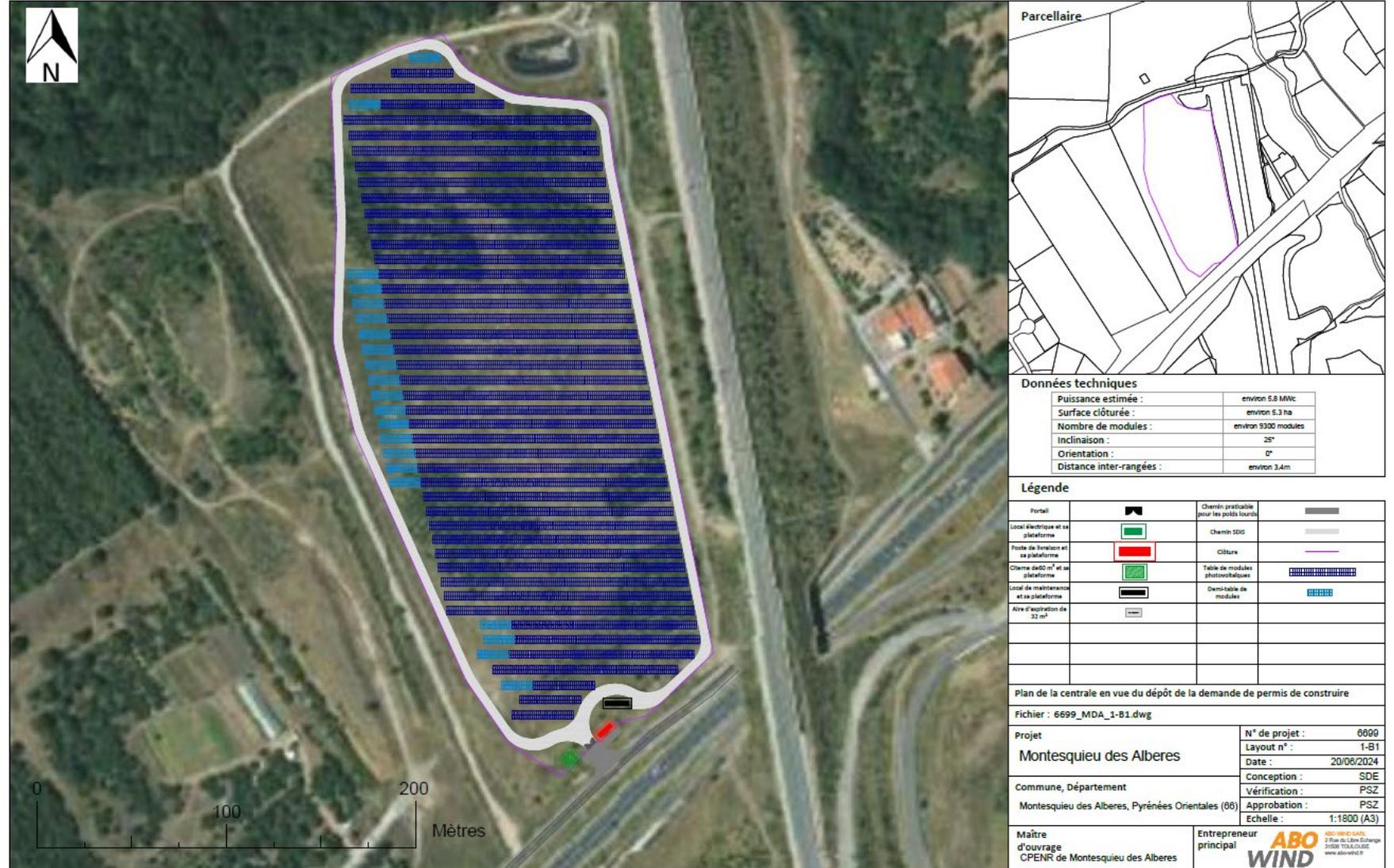
- Enjeux environnementaux
- Enjeux paysagers
- Ligne RTE sous-terrainne
- Préconisations SDIS
- Servitude de passage pour le bassin

#### ■ Caractéristiques

- Surface clôturée : environ 5,3 ha
- Distance inter-rangées : 3,4 m
- Nombre de modules : environ 9300

#### ■ Puissance projetée

- Puissance installée : environ 5,8 MWc
- Productible : 1510 kWh/kWc/an
- Production estimée : 8729 MWh/an
- Soit l'équivalent de la consommation de 4200 habitants (*sur une consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus : Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / Global Solar Atlas*)



### 03. Caractéristiques du projet

## Enjeux socio-économiques

#### ▪ Retombées fiscales



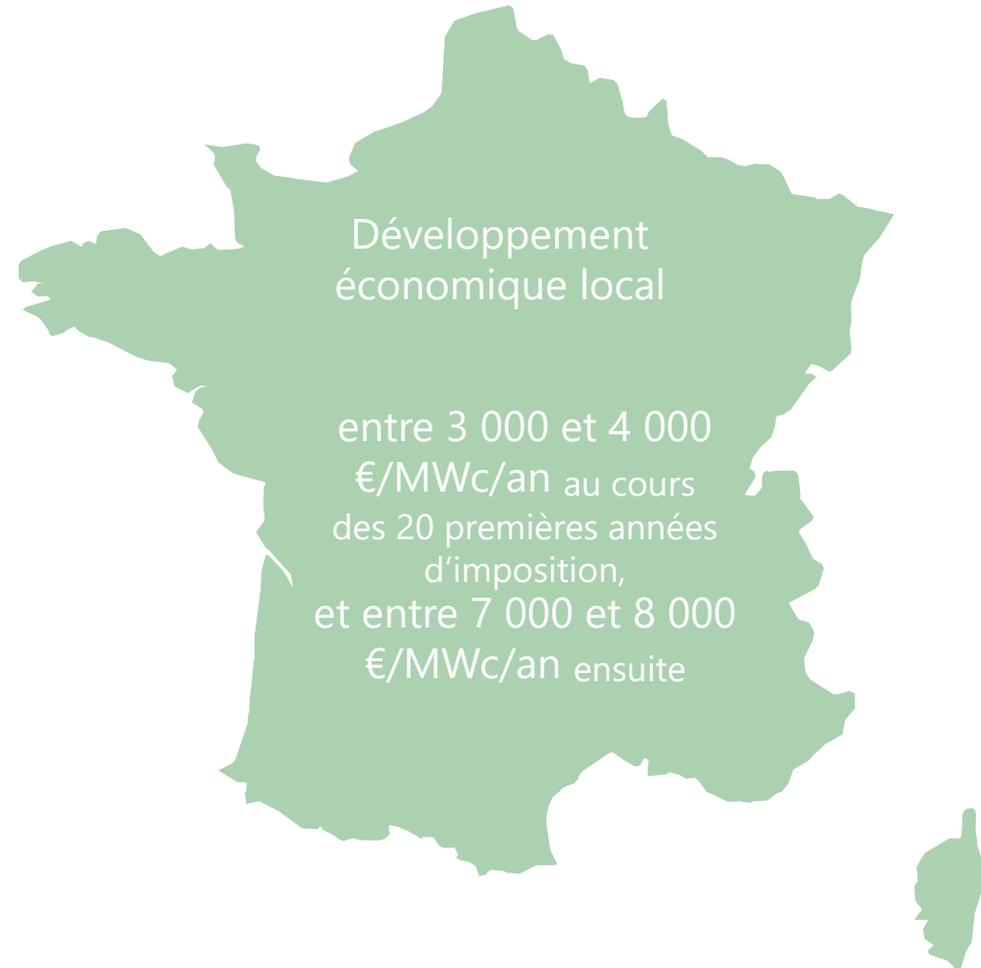
*La répartition et les montants dépendent du contexte fiscal national fixé par la loi de Finances qui est actualisée chaque année, du régime fiscal de l'établissement public de coopération intercommunale, ainsi que des taux d'imposition en vigueur sur la commune*

#### ▪ Partage territorial de la valeur

- Financement des projets en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique

#### ▪ Coûts prévisionnels du projet :

- À ce stade du projet, une estimation des coûts ne sera pas pertinente.



*Estimation réalisée selon les dispositions de la Loi de Finance 2023*

### 03. Caractéristiques du projet

## Enjeux socio-économiques

- **Convention de partenariat en faveur de l'emploi local et de l'insertion sociale :**
  - Signataires : ABO Energy, FRTP 66, préfecture des Pyrénées-Orientales, le GE RSE 66&11, la CCI 66, l'AMF 66 et le pôle de compétitivité DERBI
  - Chaque signataire s'est engagé dans une démarche responsable de mise en place de mesures afin de favoriser l'emploi local et l'insertion sociale



### 03. Caractéristiques du projet

## Enjeux socio-économiques

#### ▪ Communication :

- Bulletins d'information diffusés dans l'ensemble de la commune en janvier 2024
- Comité de projet en juin 2024
- Concertation préalable volontaire au sens du code de l'environnement à venir
- Rencontres des élus communaux tout au long du développement du projet
- Les élus intercommunaux sont également informés de l'avancement du projet





04

## Desserte et raccordement

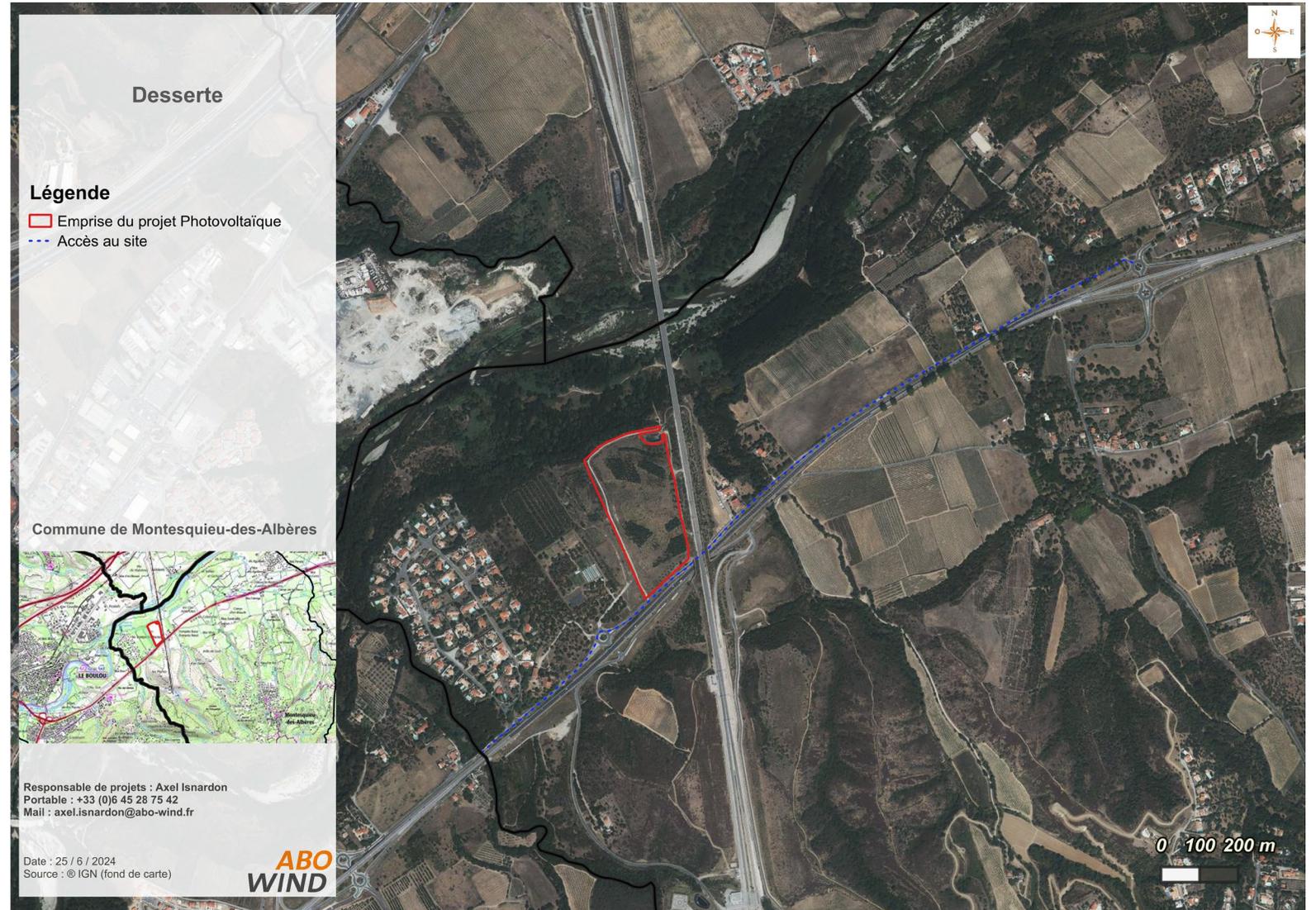
## 04. Desserte et raccordement

# Desserte

### ▪ Accès

L'accès au site en phase de construction se fera par la RD 618, puis par une route communale

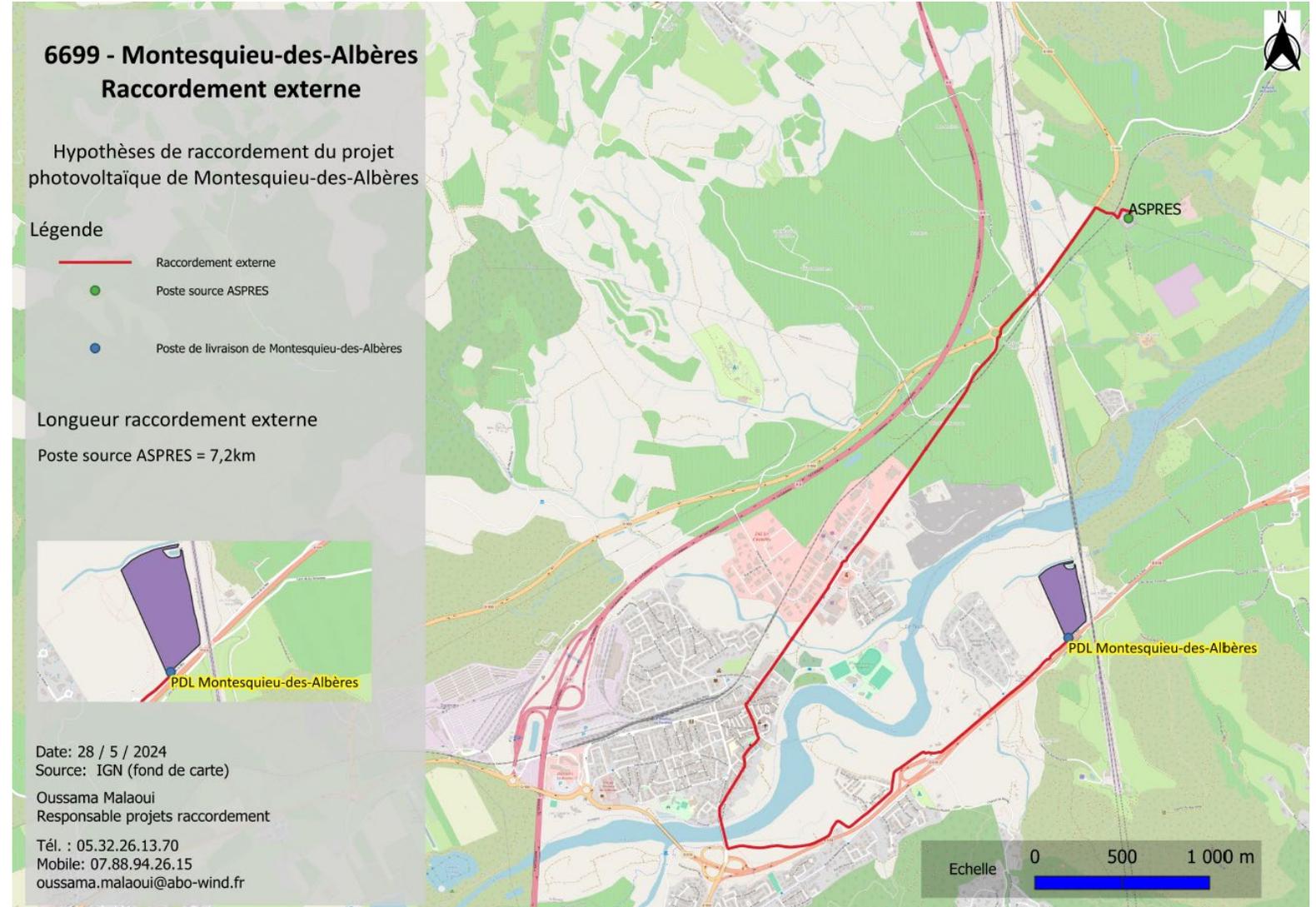
Une convention d'autorisation a été signée entre le porteur de projet et la commune de Montesquieu-des-Albères



## 04. Desserte et raccordement

# Options de raccordement envisagées

- Raccordement au poste source « Aspres » : Distance de 7,2km
- Une solution dite en « piquage » est envisagée pour ce projet : Distance de 50m





05

Notre  
engagement

Notre engagement

## Des avantages pour tous

### ▪ Une approche territoriale :

- Valorisation d'une ressource locale et renouvelable
- Mise en œuvre d'une politique locale de développement durable
- Contribution au développement local
- Retombées économiques qui permettent de financer d'autres projets

### ▪ Une démarche concertée :

- Ecoute de tous les acteurs du territoire
- Communication menée en lien avec les élus
- Relation de confiance

### ▪ Une offre économique :

- Retombées économiques et foncières
- Fiscalité pour les collectivités



Notre engagement

## Votre partenaire pour un projet photovoltaïque réussi

- **ABO Energy s'engage** à porter les risques liés au développement et à la réalisation de votre projet
- **ABO Energy vous accompagne** dans la maîtrise des sources de production d'énergie sur votre territoire
- **ABO Energy est votre interlocuteur** unique tout au long de la vie du projet
- **Nous trouverons ensemble** le meilleur projet adapté à votre territoire





Merci pour  
votre attention.  
Avez-vous des  
questions?

Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

## Contacts



### **Axel Isnardon**

Poste : Responsable de projets photovoltaïques

Mobile : 06 45 28 75 42

Mail : [axel.isnardon@aboenergy.com](mailto:axel.isnardon@aboenergy.com)



### **Paul Tessier**

Poste : Responsable de projets photovoltaïques

Mobile : 06 71 95 63 48

Mail : [paul.tessier@aboenergy.com](mailto:paul.tessier@aboenergy.com)